cette cérémonie des différents points du département et même des départements voisins. Les villes de Melun et de Fontainebleau avaient envoyé des députations républicaines, au milieu desquelles on remarquait MM. Vellaud, conseiller général de Seine-et-Marne, Deschamps, conseiller d'arrondissement de Melun, Rouillard et Rousin, conseillers municipaux de Fontainebleau.

Au pied du monument, pyramide quadrangulaire, plusieurs discours ont été prononcés. L'improvisation patriotique de M. Vellaud a surtout été accueillie par de chaleureux applaudissements.

* **DANNER** (Louise-Christine RASMUSSEN, comtesse DE), épouse morganatique du roi de Danemark Frédéric VII. — Elle est morte au mois d'octobre 1867.

DANOU, femme de Casyapa et mère des Davanas, dans la théogonie indoue.

Dans la forêt, opéra-comique en un acte, livret de M. Ruelle, musique de M. Constantin; représenté au théâtre de l'Athénée en décembre 1872. C'est un lever de rideau sans grande importance. Pour éviter un mariage qu'on lui propose, un jeune gentilhomme se dérobe à toute société et cherche la solitude dans les bois. Il rencontre dans ses courses une hamadryade qui fait impression sur son cœur; il en devient amoureux, et cette nymphe n'est autre que la jeune personne qu'on voulait lui faire épouser. La musique a paru peu en harmonie avec la simplicité du livret. Elle a trop de solennité et de sonorité; on a remarqué le quatuor et une romance de soprano. Chanté par Lefebvre, Troy et Mlle Marietti.

Danseur du roi (LE), opéra-ballet en deux actes et trois tableaux, par MM. Alboize et Saint-Léon; représenté au Théâtre-Lyrique le 22 octobre 1853. Le sujet de la pièce est la disgrâce de Cramoisi, maître des ballets de la cour sous Louis XIII, et qui doit à son talent de violoniste la rentrée en possession de son titre de danseur du roi. Saint-Léon, chorégraphe, virtuose sur le violon et compositeur, a obtenu un succès personnel dans ce petit ouvrage. On n'y a guère remarqué que des airs de danse bien tournés et un bon trio. Cette pièce a été plus tard réduite à deux actes.

Danseuse égyptienne, statue de marbre, par M. Falguière. La tête légèrement retournée vers l'épaule droite, le bras droit ramené devant la poitrine, cette danseuse tourne sur elle-même en s'accompagnant d'une espèce de cithare dont sa main frôle les cordes. Son visage, au nez droit, aux pommettes arrondies, aux yeux allongés, aux lèvres sensuelles, au front bas et coiffé d'une mitre en forme d'oiseau, a bien ce type étrange qui s'est perpétué sur les bords du Nil depuis la plus haute antiquité, et dont le sphinx est un modèle idéalisé. La gorge, nue, ornée d'un riche collier, a des contours purs et fermes. Sous les seins s'enroule une ceinture légère. La jupe, que le mouvement circulaire fait voltiger, s'ouvre sur le côté, et par cette ouverture on entrevoit des jambes souples et nerveuses. Cette statue a paru au Salon de 1873 et a été beaucoup admirée. M. Paul de Saint-Victor est un des rares « salonniers » qui aient cru devoir mêler des reproches à l'éloge qu'ils en ont fait. A l'en croire, la *Danseuse égyptienne* aurait le tort de n'être que de la sculpture de genre, de la sculpture de salon : « Ce n'est point là du grand art, et l'habileté y joue un plus grand rôle que l'inspiration; le talent de l'artiste est fait pour viser plus haut qu'à ces succès de niveau moyen... Cette réserve posée, il faut reconnaître les brillantes qualités de goût, d'élégance, de coquetterie archaïque et d'exécution pittoresque qui distinguent le marbre de M. Falguière. L'égyptologue le plus scrupuleux ne trouverait pas dans sa danseuse une faute de costume ou d'ajustement... C'est bien le type de l'Egyptienne, tel que le montrent les fresques des nécropoles de Thèbes... Un sourire altier effleure ses lèvres épaisses, que la volupté semble gonfler; ses paupières baissées filtrent le regard qui tombe, comme un charme magique, sur le pharaon invisible dont elle est l'esclave et la reine... Ce qui manque à cette fière et charmante figure, c'est une démarche harmonieuse et nette, qui la fasse entrer spontanément dans les yeux. L'attitude découpe des mouvements divers; ses lignes se brisent en se contournant; il y a quelque chose de difficile et de forcé dans sa grâce. Svelte comme un oiseau par en haut, elle s'alourdit en bas; le soulèvement de sa robe décrit des plis figés et tordus, d'une complication malheureuse. En somme, ce marbre ingénieux, fini comme un joyau, travaillé avec une adresse exquise, produit une impression de virtuosité plus que de beauté. » Nous ne saurions souscrire pleinement à ces dernières remarques; elles semblent au moins étranges sous la plume d'un critique qui devrait être indulgent pour la virtuosité, lui qui n'est guère qu'un virtuose dans l'art d'écrire et qui prend si souvent le clinquant des mots pour la beauté littéraire.

La *Danseuse égyptienne* appartient à un collectionneur parisien bien connu, M. Laurent Richard.

Dante et Virgile visitant la septième enceinte, tableau de Gustave Doré; Salon de 1875. Dante raconte, dans le vingt-quatrième chant de la *Divine comédie*, qu'arrivé, avec son illustre guide, dans la septième enceinte, il y vit un terrible amas de serpents acharnés après les damnés :

E vidivi entro terribile stipa
Di serpenti : e di si diversa mena
Che la memoria il sangue ancor mi scipa.

Tel est le sujet que Doré a retracé dans une toile de vaste dimension. Debout, au centre et au troisième plan du tableau, sur une hauteur d'où ils dominent la septième enceinte, les deux poëtes se silhouettent vaguement sur un fond teinté, dans ses ombres profondes, de lueurs de feu. L'intérêt ne s'attache point à eux, car on les distingue à peine; il se répand sur la foule des damnés qui s'agite et se tord, de toutes parts, livrée aux morsures des serpents; foule horrible, immense, innomée, dans laquelle les rangs sociaux, les âges, les sexes sont confondus; qui n'éprouve plus d'autre sensation que la souffrance et d'autre sentiment que le remords de ses crimes; amas effroyable de corps convulsés que les reptiles enlacent de leurs anneaux visqueux et rongent éternellement. Une clarté sanglante troue la nuit qui pèse sur ces maudits, et permet d'entrevoir, dans des lointains sinistres, les rangs pressés et ininterrompus des coupables qui se soulèvent et bondissent, comme les flots livides de la mer en proie à la tempête.

Cette composition, plus dramatique et plus littéraire que pittoresque, a été traitée par M. Doré avec une puissance d'imagination et une verve de pinceau tout à fait extraordinaires. « Je ne crois pas, a dit M. Marius Chaumelin, qu'on ait jamais rendu d'une manière aussi saisissante le tumulte d'une multitude affolée, les contorsions des suprêmes tortures, l'inéluctable étreinte du désespoir, l'horreur ténébreuse du monde infernal. C'est bien là le lieu des éternelles expiations, au seuil duquel l'Alighieri lut ces mots terribles : *Lasciate ogni speranza voi ch'entrate.* J'ai vu les *Enfers* peints par l'Orcagna sur les murs du Campo-Santo de Pise et de l'église del Carmine, à Florence; l'imagination n'a rien enfanté sans doute de plus grotesquement terrible. Mais si ces *Enfers*-là, moitié païens, moitié catholiques, ont pu effrayer le populaire au temps des croyances naïves, nos enfants en riraient aujourd'hui. M. Gustave Doré a oublié de nous montrer le diable dans son tableau. C'est sans doute pour cela que les esthéticiens l'accusent de n'avoir pas de style. » Les esthéticiens dont il est ici question, les critiques accoutumés à ne juger que par l'Académie, n'ont vu dans la vaste toile de M. Doré qu'une œuvre confuse, mal digérée, *rudis indigestaque moles*, un décor fantastique dont ils n'ont pas contesté l'effet saisissant, mais qu'ils ont déclaré dépourvu des caractères graves et nobles qui constituent le grand art. M. About s'est exprimé en ces termes dédaigneux : « On a beau réunir et fouler dans un cadre autant de figures humaines que la place de la Concorde en peut loger les jours de fête, les spectateurs ne veulent s'extasier qu'à bon escient; ils sondent l'obscurité involontaire ou calculée du milieu infernal où grouillent ces milliers d'ombres; ils y cherchent la forme et ne la trouvent point, ils se fatiguent à saisir un morceau qui ait figure humaine et rencontrent, pour tout régal, des serpents peinturlurés de couleurs plus invraisemblables que les poissons d'avril des confiseurs... » Ce que M. About, lui, n'a pas aperçu, c'est le caractère dramatique, profondément sinistre et grandiose de l'effet général du tableau; il s'est amusé aux détails, aux bagatelles de la porte volontairement négligées par le peintre, et n'a pas cherché à saisir la poésie fantastique de l'ensemble. De ce que Shakspeare n'a pas écrit avec autant de pureté et d'élégance que Racine, s'ensuit-il que Shakspeare ne soit pas un écrivain du premier ordre?

DANTÈS (Charles-Victoire-Alfred LANGUE), littérateur et publiciste français, né à Passenans (Jura) en 1830. Il commença à Bordeaux ses études, qu'il acheva à Paris. M. Dantès se préparait à suivre la carrière des arts lorsque son père mourut. La nécessité de remettre en état la fortune qu'il lui laissait l'obligea à résider pendant plusieurs années dans le Jura, où il fit de l'agriculture et devint secrétaire du comice agricole de Lons-le-Saunier. Après avoir rempli à plusieurs reprises les fonctions gratuites de membre du jury dans divers concours et expositions agricoles et industrielles, et avoir parcouru une grande partie de l'Europe, M. Dantès revint à Paris, où il s'adonna aux lettres et aux arts. Lors du projet de mutilation du jardin du Luxembourg par M. Haussmann, en 1866, il produisit un plan qui avait pour but de conserver au jardin le plus d'étendue possible, tout en améliorant le quartier qui l'avoisinait. Ce plan fut, avec quelques restrictions, adopté par le Corps législatif au mois de mai 1869. Intimement lié avec l'illustre sculpteur Perraud, né dans le même département que lui, M. Dantès assista à ses derniers moments et devint en quelque sorte son exécuteur testamentaire. Il prépare en ce moment (1877) un important travail biographique sur ce grand artiste, que nul n'a mieux connu que lui. On doit à M. Dantès : *Mémoire sur les chemins du Jura* (1855, in-8°); *Des vins dans les concours et expositions* (1860, in-8°); *Tables biographiques et bibliographiques des sciences, des lettres et des arts* (1865-1866, in-8°); *Enquête sur le jardin du Luxembourg* (1866, in-8°); *A propos du Luxembourg* (1866; 2e édit., 1867, in-8°); *Grandeur et décadence des travaux de Paris* (1868; 2e édit., 1869, in-8°); *Introduction aux connaissances humaines* (1871; 2e édit., 1872, in-8°); *Préface du* Dictionnaire des lettres, des sciences et des arts (1872, in-8°); *Tableau des connaissances humaines* (1873, in-8°); *Abréviations françaises* (1874, in-8°); *Tableau chronologique et alphabétique des principaux événements de l'histoire du monde* (1875, in-8°; 2e édit., 1876, in-32); *Dictionnaire biographique et bibliographique, alphabétique et méthodique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et les arts, chez tous les peuples, à toutes les époques* (1875-1876, in-8°). Ce remarquable ouvrage, qui a coûté vingt ans de travail et que l'auteur, par reconnaissance, a dédié à la Bibliothèque nationale, a été publié en vingt-cinq livraisons. Nous lui avons consacré un article spécial (v. DICTIONNAIRE, dans ce *Supplément*).

* **DANTIER** (Henri-Alphonse, et non Henri-Joseph), littérateur français. — Dans ces dernières années, il a publié *Elisabeth Seton* (1870, in-8°) et deux ouvrages fort remarquables, qui ont été couronnés par l'Académie. Le premier a pour titre : les *Monastères bénédictins d'Italie. Souvenirs d'un voyage littéraire au delà des Alpes* (1866, 2 vol. in-8°), livre plein d'érudition qui a obtenu le prix Bordin, et le second est intitulé : *Italie, étude historique* (1874, 2 vol. in-8°).

* **DANTON** (Joseph-Arsène), littérateur français. — Il est mort en décembre 1869. En 1866, il fut nommé membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement spécial, en 1867 commandeur de la Légion d'honneur et en 1868 inspecteur général de l'enseignement supérieur. Depuis deux mois, il s'était démis de ses fonctions de directeur du personnel au ministère de l'instruction publique lorsqu'il mourut.

DANUBIEN, IENNE adj. (da-nu-biain, iè-ne — rad. *Danube*). Qui se rapporte au Danube, qui est situé non loin de ses bords : *Les Principautés* DANUBIENNES.

DANVIN (Bruno), médecin français, né à Saint-Pol en 1808, mort en 1868. Il étudia la médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1831, puis il revint exercer son art dans sa ville natale. Cette même année, son père étant mort, il lui succéda comme médecin de l'hospice et du bureau de bienfaisance de Saint-Pol. Le docteur Danvin devint ensuite médecin des épidémies (1835) et membre du conseil départemental de salubrité du Pas-de-Calais (1845). Il créa dans sa ville natale un musée et une bibliothèque dont il garda la direction jusqu'à sa mort. Outre plusieurs médailles qui lui furent décernées pour des services exceptionnels, il reçut la croix de la Légion d'honneur en 1861. Pendant les journées de Juin, M. Danvin avait suivi à Paris, comme chirurgien-major, la garde nationale de Saint-Pol, et il avait reçu une blessure sur la place de la Concorde. L'année suivante, il avait rempli provisoirement les fonctions de maire. Outre de nombreux articles dans le *Puits artésien* (1836-1842), journal qu'il avait fondé, dans les *Archives du nord de la France*, dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, dans le *Journal de l'union médicale*, etc., il a publié un grand nombre de mémoires et d'écrits sur des questions médicales, scientifiques, historiques, économiques, etc. Nous citerons, entre autres : *Programme* ou *Avant-projet d'une organisation de la médecine en France, comportant la création d'un ministère de la santé publique* (1845, in-8°); *Coup d'œil sur le monopole et la culture du tabac en France* (1846, in-8°); *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin* (1866, in-8°).

* **DANYAU** (Antoine-Constant), chirurgien. — Il est mort en février 1871.

* **DAOUD-PACHA**, gouverneur du Liban. — Il est mort à Biarritz au mois de novembre 1873. En mai 1868, il fut relevé de ses fonctions de gouverneur du Liban, et il devint ensuite ministre du commerce, puis des travaux publics. Sa santé s'étant profondément altérée, il voulut changer de climat et se rendit à Biarritz, où il mourut.

* **DAOULAS**, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. E. de Brest, à 37 kilom. de la même ville par le chemin de fer, à l'embouchure d'une petite rivière; pop. aggl., 605 hab. — pop. tot., 743 hab. Ancienne châtellenie successivement possédée par les maisons de Léon et de Rohan.

DAPHNÉ s. f. (da-fné — nom. mythol.). Planète télescopique, découverte en 1856 par M. Goldschmidt et retrouvée en 1862 par M. Luther. Sa distance moyenne au soleil est 2,77, en prenant celle de la terre pour unité; la durée de sa révolution sidérale est de 1,681 jours; l'inclinaison de son orbite sur le plan de l'écliptique est de 16° 5′ 31″.

* **DAPHNÉ**, nymphe aimée d'Apollon... ‖ Nymphe qui rendait les oracles de la Terre à Delphes, avant qu'Apollon eût pris possession de ce lieu. ‖ Fille du devin Tirésias. Elle porte aussi le nom de Manto.

DAPHNÉTINE s. f. (da-fné-ti-ne — rad. *daphnine*). Chim. Produit du dédoublement de la daphnine, qu'on obtient par la distillation sèche de la daphnine ou en faisant bouillir une solution de daphnine avec de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique faible.

DAPPES (vallée des), nom donné à une des plus pauvres vallées du Jura, qui compte à peine 160 habitants, mais qui a été depuis le commencement de ce siècle l'objet de longues discussions entre la France et la Suisse. Elle appartenait réellement à la Suisse et faisait partie du canton de Vaud; mais, en 1802, le premier consul en demanda la cession pour y faire passer une route conduisant à Gex, et il fit en retour des promesses qui n'ont jamais été tenues. En 1815, le congrès de Vienne déclara que la vallée appartenait à la Suisse; mais la France n'en fit jamais la remise officielle, et il en résulta que, de deux routes qui traversaient la vallée, l'une dépendait de la police française, l'autre de celle du canton de Vaud. En 1861, des difficultés sérieuses s'élevèrent entre les deux pays; des gendarmes suisses voulurent arrêter deux Français sur le territoire contesté, et le gouvernement français menaça d'avoir recours à la force. Enfin la question fut définitivement vidée par une convention conclue en 1862, et d'après laquelle la Suisse cédait à la France une portion délimitée de la vallée, tandis que la France, de son côté, cédait à la Suisse un territoire équivalent. La portion cédée à la France comprenait le mont des Tuffes et ses versants, jusques et y compris la route des Rousses à la Faucille; celle que la Suisse recevait en retour suivait les pentes du Noirmont jusqu'à la limite de la vallée de Joux.

* **DARBLAY** (F.-N.-A), dit **Darblay aîné**, homme politique et agronome français. — Il est mort en 1873.

DARBO s. m. (dar-bo). Techn. Vase où les cloutiers jettent les clous qui sont terminés.

DARBON s. m. (dar-bon). Nom de la taupe, dans la Franche-Comté. ‖ On dit aussi DERBON.

* **DARBOY** (Georges), archevêque de Paris. — Il fut un des derniers prélats gallicans, et il le montra lors du concile œcuménique de 1869. Au mois de novembre, un peu avant l'ouverture du concile, il publia une lettre pastorale traitant des rapports de l'Eglise et de l'Etat et concluant au maintien du concordat. Au Vatican, il s'efforça d'allier la modération à la fermeté, et, pour obtenir qu'il changeât d'idées, on lui proposa le chapeau de cardinal; il le refusa, combattit vivement les articles qui tendaient à diminuer l'autorité des évêques au profit du saint-siége, défendit la société civile contre les empiétements des ultramontains et, proposa de faire circuler une pétition contre les journalistes laïques placés à la tête des feuilles religieuses : c'était un coup droit porté au sieur Veuillot; les amis et les souteneurs de l'effronté publiciste le parèrent pour lui et paralysèrent les efforts de M. Darboy. Lorsque vint la fameuse question pour laquelle le concile avait été convoqué, l'infaillibilité du pape, M. Darboy prit, avec M. Dupanloup, l'initiative du *contre-postulatum* ayant pour objet de faire écarter cette proposition, sinon comme déraisonnable, du moins comme inopportune; il protesta contre les dispositions matérielles de la salle du concile, qui rendait les délibérations illusoires, et vota publiquement contre le dogme nouveau. Le vote acquis et proclamé, il déclara néanmoins se soumettre sans protestation et revint à Paris.

Durant le siége, M. Darboy coopéra à l'œuvre de secours aux blessés; il avait refusé de quitter sa résidence, et il ne voulut pas davantage s'en éloigner après le 18 mars, malgré les pressantes sollicitations de son entourage. Il croyait que sa renommée de libéralisme et l'opposition qu'il avait faite aux ultramontains lui permettaient de n'avoir rien à craindre; il se trompait. Arrêté dès le 4 avril comme otage, il fut écroué à Mazas, où le sénateur Bonjean et le curé de la Madeleine, M. Deguerry, le rejoignirent quelques jours plus tard. Le danger qui menaçait les otages, c'est qu'on se proposait de les fusiller en représailles des exécutions de prisonniers faites par les troupes et que des récits mensongers d'exécutions sommaires circulaient journellement dans la foule. M. Darboy, sous les yeux duquel ses geôliers ne plaçaient naturellement que les journaux de la Commune, pleins de ces atroces inventions, écrivit à M. Thiers la lettre suivante :

« Prison de Mazas, 8 avril 1871.

» Monsieur le président,

» Hier vendredi, après un interrogatoire que j'ai subi à Mazas, où je suis détenu en ce moment, les personnes qui venaient m'interroger m'ont assuré que des actes barbares avaient été commis sur des gardes nationaux par divers corps de l'armée dans les derniers combats : on aurait fusillé les prisonniers et achevé les blessés sur le champ de bataille. Ces personnes, voyant combien j'hésitais à croire que de tels actes pussent être exercés par des Français, m'ont dit ne parler que d'après des renseignements certains.

» Je pars de là, monsieur le président, pour appeler votre attention sur un fait aussi grave, qui peut-être ne vous est pas connu, et pour vous prier instamment de voir ce qu'il y aurait à faire dans des conjonctures si douloureuses. Si une enquête forçait à dire qu'en effet d'atroces excès ont ajouté à l'horreur de nos discordes fratricides, ils ne seraient certainement que le résultat d'emportements particuliers et tout individuels. Néanmoins, il est possible peut-être d'en prévenir le retour, et j'ai pensé que vous pouvez plus que personne prendre à ce sujet des mesures efficaces. Personne ne trouvera mauvais qu'au milieu de la lutte actuelle, étant donné le caractère qu'elle a revêtu dans ces derniers jours, j'intervienne auprès de tous ceux qui peuvent la modérer ou la faire finir. L'humanité, la religion me le conseillent et me l'ordonnent. Je ne puis intervenir que par des supplications, je vous les adresse avec confiance. Elles partent d'un cœur d'homme qui compatit depuis plusieurs mois à bien des misères; elles partent d'un cœur français que les déchirements de la patrie font douloureusement saigner; elles partent d'un cœur religieux et épiscopal qui est prêt à tous les sacrifices et à celui de sa vie en faveur de ceux que Dieu lui a donnés pour compatriotes et pour diocésains.

» Je vous en conjure donc, monsieur le président, usez de tout votre ascendant pour amener promptement la fin de notre guerre civile et, en tous cas, pour en adoucir le caractère autant que cela peut dépendre de vous. »

Cette lettre était accompagnée d'un *post-scriptum* ainsi conçu : « La teneur de ma lettre prouve assez que je l'ai écrite d'après la communication qui m'a été faite; je n'ai pas besoin d'ajouter que je l'ai écrite, non-seulement en dehors de toute pression, mais spontanément et de grand cœur. » M. Deguerry faisait en même temps parvenir à M. Thiers une lettre, où il lui demandait également avec instance d'empêcher « toutes les exécutions soit de blessés, soit de prisonniers, » et il paraît évident que l'archevêque, comme le curé de la Madeleine, croyait à ces atroces exécutions. Il est assez difficile de savoir à quel mobile obéissaient ceux qui firent écrire ces lettres et qui savaient parfaitement ou tout au moins devaient savoir ce qu'il en était. Espéraient-ils que M. Thiers ne répondrait pas et que les allégations dictées par eux à l'archevêque auraient ainsi plus de crédit? La lettre de M. Darboy fut portée à Versailles par M. Berthauld, curé de Montmartre, que le chef du pouvoir exécutif chargea de rapporter sa réponse. Elle était conçue en ces termes :

« Versailles, 14 avril 1871.

» Monseigneur,

» J'ai reçu la lettre que M. le curé de Montmartre m'a remise de votre part et je me hâte de vous répondre avec la sincérité de laquelle je ne m'écarterai jamais.

» Les faits sur lesquels vous appelez mon attention sont absolument faux, et je suis véritablement surpris qu'un prélat aussi éclairé que vous, monseigneur, ait admis un instant qu'ils puissent avoir quelque degré de vérité. Jamais l'armée n'a commis ni ne commettra les crimes odieux que lui imputent des hommes ou volontairement calomniateurs ou égarés par le mensonge au sein duquel on les fait vivre.

» Jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers ni cherché à achever les blessés. Que, dans la chaleur du combat, ils aient usé de leurs armes contre des hommes qui assassinent leurs généraux et ne craignent pas de faire succéder les horreurs de la guerre civile aux horreurs de la guerre étrangère, c'est possible; mais, le combat terminé, ils rentrent dans la générosité du caractère national, et nous en avons ici la preuve matérielle exposée à tous les regards. Les hôpitaux de Versailles contiennent quantité de blessés appartenant à l'insurrection et qui sont soignés comme les défenseurs de l'ordre eux-mêmes. Ce n'est pas tout; nous avons eu dans nos mains 1,600 prisonniers, qui ont été transportés à Belle-Isle et dans quelques postes maritimes, où ils sont traités comme des prisonniers ordinaires, et même beaucoup mieux que ne le seraient les nôtres, si nous avions eu le malheur d'en laisser dans les mains de l'insurrection.

» Je repousse donc, monseigneur, les calomnies qu'on vous a fait entendre; j'affirme que jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers; que toutes les victimes de cette affreuse guerre civile ont succombé dans la chaleur du combat; que nos soldats n'ont pas cessé de s'inspirer des principes d'humanité qui nous animent tous et qui seuls conviennent aux convictions et aux sentiments du gouvernement librement élu que j'ai l'honneur de représenter.

» J'ai déclaré et je déclare encore que tous les hommes égarés qui, revenus de leurs erreurs, déposeraient les armes auraient la vie sauve, à moins qu'ils ne fussent judiciairement convaincus de participation aux abominables assassinats que tous les honnêtes gens déplorent; que les ouvriers nécessiteux recevraient pour quelque temps encore le subside qui les a fait vivre pendant le siége, et que tout serait oublié une fois l'ordre rétabli.

» Voilà les déclarations que j'ai faites, que je renouvelle et auxquelles je resterai fidèle, quoi qu'il arrive, et je nie absolument les faits qui seraient contraires à ces déclarations.

» Recevez, monseigneur, l'expression de mon respect et de la douleur que j'éprouve en vous voyant victime de cet affreux système des otages emprunté au régime de la Terreur, et qui semblait ne devoir jamais reparaître chez nous.

» Le président du conseil,

» A. THIERS. »

Le *Journal officiel* de la Commune ne reproduisit ni la lettre de M. Darboy ni la réponse de M. Thiers. Peu de temps après, l'archevêque, sous la dictée de ses geôliers, écrivait au chef du pouvoir exécutif une seconde lettre relative à son échange avec Blanqui. Nous donnons également ce document *in extenso*, en empruntant au *Journal officiel* de la Commune le détail des négociations qui eurent lieu alors. Ce récit laisse voir, malgré un artifice facile à démasquer, que l'arrestation des otages n'avait eu lieu qu'en vue de proposer l'échange. L'artifice consiste en ce que l'arrestation de l'archevêque de Paris et des autres otages précède, dans le récit, celle de Blanqui par le gouvernement et semble alors ne pas pouvoir s'y rattacher; en réalité, les otages avaient été arrêtés plus de quinze jours après Blanqui. « Quelques jours après le 18 mars, dit le rédacteur communaliste (laissant négligemment la date de côté, 4 avril), la Commune, ayant besoin de toutes ses forces et voulant annuler les efforts de ceux que le gouvernement déchu avait laissés derrière lui et qui pouvaient conspirer contre elle, mettait en arrestation et écrouait à Mazas, où ils sont encore, plusieurs hauts personnages suspects à bon droit de relations avec l'ennemi : Darboy, archevêque de Paris; Lagarde, son grand vicaire; Deguerry, curé de la Madeleine; Bonjean, président de la chambre des requêtes à la cour de cassation, etc. Presque en même temps, le 19 mars, en réponse, pour ainsi dire, et comme une représaille envers l'insurrection du 18, les agents du gouvernement de M. Thiers arrêtaient dans une petite ville du Midi, malade, épuisé, le citoyen Blanqui, motivant l'arrestation par sa condamnation à mort comme contumax, pour l'affaire du 31 octobre. Blanqui fut conduit dans un état désespéré à la prison de Figeac... Quand Blanqui fut envoyé à l'Hôtel de ville par le vote du 26 mars, la Commune sentit bien que la présence dans son sein de l'homme dont chacun de ses membres avait pu, dès le 4 septembre, apprécier la clairvoyance politique, lui était nécessaire, et qu'en ne réclamant pas Blanqui elle perdait ainsi, de son bon gré, la voix la plus influente peut-être du conseil. Ce fut alors que des amis particuliers de Blanqui, d'accord avec certains membres de la Commune, entreprirent des démarches en vue d'obtenir du gouvernement de Versailles son élargissement en échange d'autres détenus. » Il résulte de ce récit que la Commune, à peine constituée, conçut aussitôt le projet d'échanger Blanqui, arrêté le 19 mars; mais pour opérer un échange il fallait avoir des otages; de là l'arrestation opérée le 4 avril et que le rédacteur de l'*Officiel* fait semblant de croire opérée avant le 26 mars. La Commune ne voulait pas proposer l'échange elle-même; pour lui donner plus de chance, elle le fit proposer par l'archevêque. A cet effet, le citoyen Flotte, qualifié dans le récit de l'*Officiel* d'ancien compagnon de cachot de Blanqui, reçut de Raoul Rigault un laisser-passer au moyen duquel il put communiquer librement avec M. Darboy. A l'instigation de Flotte, l'archevêque écrivit à M. Thiers la lettre suivante :

« Prison de Mazas, 12 avril 1871.

» Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous soumettre une communication que j'ai reçue hier soir, et je vous prie d'y donner la suite que votre sagesse et votre humanité jugeront la plus convenable. Un homme influent, très-lié avec M. Blanqui par certaines idées politiques et surtout par les sentiments d'une vieille et solide amitié, s'occupe activement de faire qu'il soit mis en liberté. Dans cette vue, il a proposé de lui-même aux commissaires que cela concerne cet arrangement : si M. Blanqui est mis en liberté, l'archevêque de Paris sera rendu à la liberté avec sa sœur, M. le président Bonjean, M. Deguerry, curé de la Madeleine, et M. Lagarde, vicaire général de Paris, celui-là même qui vous remettra la présente lettre. La proposition a été agréée, et c'est en cet état qu'on me demande de l'appuyer près de vous. Quoique je sois en jeu dans cette affaire, j'ose la recommander à votre haute bienveillance; mes motifs vous paraîtront plausibles, je l'espère.

» Il n'y a déjà que trop de causes de dissentiment et d'aigreur parmi nous; puisque une occasion se présente de faire une transaction, qui, du reste, ne regarde que les personnes, et non les principes, ne serait-il pas sage d'y donner les mains et de contribuer ainsi à l'apaisement des esprits?

» Dans les crises aiguës comme celles que nous traversons, des représailles, des exécutions par l'émeute, quand elles ne toucheraient que deux ou trois personnes, ajoutent à la terreur des uns, à la colère des autres et aggravent ainsi la situation. Permettez-moi de vous dire, sans autres détails, que cette question d'humanité mérite de fixer toute votre attention dans l'état présent des choses à Paris.

» Oserai-je, monsieur le président, vous avouer ma dernière raison? Touché du zèle que la personne dont je parle déployait avec une amitié si vraie en faveur de M. Blanqui, mon cœur d'homme et de prêtre n'a pas su résister à ses sollicitations émues et j'ai pris l'engagement de vous demander l'élargissement de M. Blanqui le plus promptement possible. C'est ce que je viens de faire.

» Je serais heureux, monsieur le président, que ce que je sollicite ne vous parût point impossible; j'aurais rendu service à plusieurs personnes et même à mon pays tout entier.

» G. DARBOY,

» Archevêque de Paris. »

La Commune aurait bien voulu faire porter cette lettre par un de ses émissaires à elle; mais quelle confiance le chef de l'Etat lui eût-il donnée? Force fut d'en charger un homme qui pût en certifier la véracité. M. Darboy avait demandé que ce fût M. Deguerry; la Commune s'arrêta au choix du grand vicaire, M. Lagarde. C'était une proie qui allait peut-être lui échapper; aussi fit-elle jurer à l'émissaire de revenir se constituer prisonnier si la négociation échouait. L'abbé Lagarde jura tout ce qu'on voulut; la négociation échoua, et il ne jugea pas à propos de revenir, malgré une lettre pressante arrachée à l'archevêque et lui ordonnant de hâter son retour. L'abbé Lagarde n'était pas un Régulus.

Les négociations ne pouvaient aboutir; M. Thiers s'était résolûment décidé à n'accepter aucune proposition d'échange de la Commune, par une raison très-simple : outre qu'il ne lui convenait pas de négocier sur le pied de l'égalité avec le gouvernement de l'Hôtel de ville, qui répondait que là s'arrêteraient ses exigences? Blanqui échangé contre M. Darboy et quatre autres personnes, qui empêchait la Commune de faire autant d'otages qu'elle voudrait et de peser, par de continuelles menaces d'exécutions sommaires, sur les décisions du gouvernement? Quel prétexte aurait alors eu M. Thiers pour dire : « J'ai bien voulu sauver l'archevêque, mais je ne veux plus sauver personne? » C'était impossible; le premier pas fait dans la voie des concessions forçait fatalement à en faire d'autres. D'ailleurs Blanqui, légalement condamné, appartenait à la justice et personne n'avait le droit de l'y soustraire; la question ne pouvait pas même être posée. Cependant l'archevêque s'impatientait. Il fit transmettre la lettre suivante à son grand vicaire par les soins de M. Washburne, ministre des Etats-Unis à Paris :

« Au reçu de cette lettre et en quelque état que se trouve la négociation dont il a été chargé, M. Lagarde voudra bien reprendre immédiatement le chemin de Paris et rentrer à Mazas. On ne comprend guère que dix jours ne suffisent pas à un gouvernement pour savoir s'il veut accepter ou non l'échange proposé. Ce retard nous compromet gravement et peut avoir les plus fâcheux résultats.

« De Mazas, le 23 avril 1871,

» G., archevêque. »

Le gouvernement savait très-bien ce qu'il avait à faire et l'avait dit à M. Lagarde; mais celui-ci, qui ne se souciait pas du martyre, avait jusqu'alors répondu que les négociations traînaient en longueur, qu'il fallait attendre. Après cette lettre, il garda le silence. Sa trahison, comme on l'appela dans les journaux de la Commune, ne pouvait d'ailleurs aggraver le sort de l'archevêque, destiné à périr, et elle épargnait un meurtre de plus aux massacreurs de la Roquette.

C'est le mercredi 24 mai que l'archevêque de Paris, transféré le matin de Mazas à la Roquette avec le président Bonjean, l'abbé Deguerry, deux jésuites, les Pères Clerc et Ducoudray, et l'abbé Allard, fut mis à mort par une bande de fédérés, commandés, dit-on, par un nommé Virigg, capitaine au 188e bataillon de la garde nationale. Ce misérable s'était présenté à la Roquette muni d'un ordre d'exécution portant sur six détenus, et se les était fait livrer immédiatement. « Les victimes, quittant leurs cellules, dit la relation de l'abbé Escalle, descendirent une à une et se rencontrèrent au bas de l'escalier; elles s'embrassèrent et s'entretinrent un instant, parmi les injures les plus grossières et les plus révoltantes. Deux témoins oculaires me disent qu'au moment où ils ont vu passer le cortége, M. Allard marchait en avant, les mains jointes, dans une attitude de prière; puis M. Darboy, donnant le bras à M. Bonjean, et derrière M. Deguerry, soutenu par le Père Ducoudray et le Père Clerc. Les fédérés, l'arme chargée, accompagnaient en désordre. Parmi eux se trouvaient deux Vengeurs de la République; çà et là, des gardiens tenant des falots, car la soirée était fort avancée; on marchait entre de hautes murailles, et le ciel, couvert de nuages, était assombri encore par la fumée des incendies qui brûlaient dans Paris. Le cortége arriva ainsi dans le second chemin extérieur de ronde, sur le lieu choisi pour l'exécution.

» On rapporte ici diversement les paroles qu'aurait prononcées M. Darboy. Cependant les témoignages sont unanimes à le représenter disant à ces misérables qu'ils allaient commettre un odieux assassinat; qu'il avait toujours voulu la paix et la conciliation; qu'il avait écrit à Versailles, mais qu'on ne lui avait pas répondu; qu'il n'avait jamais été contraire à la vraie liberté; que, du reste, il était résigné à mourir, s'en remettant à la volonté de Dieu et pardonnant à ses meurtriers.

» Ces paroles étaient à peine dites que le peloton fit indistinctement feu sur les victimes placées le long du mur d'enceinte. Ce fut un feu très-irrégulier qui n'abattit pas tous les otages. Ceux qui n'étaient pas tombés essuyèrent une seconde décharge, après laquelle Mgr de Paris fut encore aperçu debout, les mains élevées. C'est alors que le misérable qui présidait à ces assassinats s'approcha et tira à bout portant sur l'archevêque. Il était huit heures vingt minutes du soir.

» Les corps des six otages arrivèrent vers trois heures du matin au cimetière du Père-Lachaise et furent enfouis pêle-mêle, sans suaires et sans cercueils, à l'extrémité d'une tranchée ouverte tout à fait à l'angle sud-est du cimetière. C'est là que je me rendis le dimanche vers huit heures du matin. Nos soldats venaient d'occuper le cimetière; nous entendions non loin de nous la fusillade des troupes du 1er corps s'emparant des hauteurs de Belleville. Je ne pensai pas qu'il fallût surseoir un seul instant à l'exhumation des restes mortels qui étaient là depuis près de quatre jours. Le général Bruat fut de mon avis.

» Aidé d'un petit nombre de personnes de bonne volonté, je pratiquai les fouilles nécessaires; nous retrouvâmes les corps sous 1m,50 de terre détrempée par les pluies des jours précédents, et je les mis dans des cercueils que j'avais pu me procurer.

» Le corps de Monseigneur était revêtu d'une soutane violette toute lacérée; il était dépouillé de ses insignes ordinaires, il n'avait ni croix pastorale, ni anneau épiscopal; son chapeau avait été jeté à côté de lui dans la terre; le gland d'or avait disparu. La tête avait été épargnée par les balles, plusieurs phalanges des doigts étaient brisées. » Le corps de M. Darboy fut transporté à l'archevêché et quelques jours après le gouvernement lui fit faire des obsèques solennelles. Le capitaine Virigg, désigné comme ayant commandé le peloton d'exécution et interrogé en présence de l'auteur de la précédente relation, fut passé par les armes, près du mur de ronde de la Roquette.

Darboy (BUSTE DE Mgr), par M. Guillaume; au musée du Luxembourg. L'éminent archevêque est représenté revêtu de ses insignes : il est coiffé de la mitre et porte une chape dont la bordure est ornée de figures de saints. L'expression du visage est grave, pensive; elle unit en quelque sorte l'autorité à la bonté, la douceur à la mélancolie. Ce portrait, dont le modèle en plâtre a paru au Salon de 1873 et dont le marbre a figuré au Salon de 1875, est des plus remarquables. « C'est là, a dit M. Paul de Saint-Victor, un chef-d'œuvre complet, absolu, qui, resté unique dans l'œuvre d'un maître, suffirait à immortaliser sa mémoire. Une âme sculptée : on pourrait définir ainsi cette tête imposante et calme, aux traits macérés, au regard perçant. La majesté du pontife s'y mêle à la mansuétude du pasteur; on y lit aussi le désabusement résigné des choses et des hommes. Les yeux ont la fixité de la foi absorbée dans la contemplation d'un mystère; la bouche, énergiquement accentuée, confesse le Dieu pour lequel son sang va couler. La mitre prolonge les larges plans du front, plein de pensée et de volonté; elle répand sur ce visage vénérable une blancheur qui ressemble à un reflet d'auréole. La chape richement ornée qui l'encadre lui prête une sorte de recul auguste et fait ressortir son puissant relief. Sans réminiscence aucune, sans ombre de recherche ni d'imitation, ce buste admirable rappelle les effigies sculptées au XVe siècle par les grands sculpteurs florentins, dans la cavité desquelles on insérait les ossements des saints qu'elles représentaient. Même beauté morale, même intensité d'expression, même vigueur d'empreinte. Comme elles aussi, par un miracle de l'art, cette tête de marbre semble recéler les reliques, la vie et l'âme même du martyr dont elle sera l'immortelle image. »

Une gravure sur bois, d'après ce buste, a été exécutée par M. Emile Thomas. Un beau portrait de Mgr Darboy a été gravé au burin par M. Gustave Bertinat, d'après M. Henri Lehmann, aux frais de la Société française de gravure; il a été exposé au Salon de 1874.

Darc (HISTOIRE DE NOTRE PETITE SŒUR JEANNE), *dédiée aux enfants de la Lorraine*, par Mlle Marie-Edmée Pau (Paris, Plon, 1873, in-8°). L'auteur, une toute jeune fille, était digne de comprendre Jeanne Darc. Dès le début de la guerre de 1870-1871, elle suivit sur les champs de bataille, en qualité d'ambulancière, son frère qui faisait partie de l'armée de l'Est et qui y fut grièvement blessé; elle-même mourut avant la fin de la campagne, épuisée de fatigues et de privations. Cette jeune Lorraine, aussi habile avec le crayon qu'avec la plume, avait réuni sur

Jeanne Darc une foule de croquis, accompagnés de récits explicatifs, qui furent pieusement recueillis après sa mort et que M. Antoine de Latour a présentés au public dans une sympathique préface. Le volume, qui est une seconde édition de l'ouvrage tiré d'abord à très-peu d'exemplaires et seulement pour les amis de la famille, se compose d'une quarantaine de chapitres, de quelques alinéas chacun, et d'autant de dessins dont le moindre est un petit tableau. Chaque texte résume d'une manière expressive et brève un souvenir de l'enfance, puis de l'adolescence de Jeanne Darc. Toute la poésie qui en découle se retrouve dans l'eau-forte voisine, avec une vigueur qui n'a d'égales que la grâce et la variété de l'invention.

« Ce livre, dit M. Ant. de Latour, ne se trouvait jusqu'ici que dans les mains de quelques rares souscripteurs, heureux aujourd'hui de posséder d'un tel cœur, d'un tel talent une si précieuse relique, dans quelques collections privilégiées; il va bientôt se trouver dans toutes les mains. Mme Pau ne pouvait se résigner à voir l'œuvre de sa fille rester une rareté bibliographique, et, d'autre part, il s'est rencontré un éditeur, homme de cœur et de goût, qui a voulu donner à cette mère une suprême consolation : celle de voir l'*Histoire de notre petite sœur Jeanne Darc* prendre sa place à côté des beaux livres destinés à perpétuer le souvenir de la libératrice d'Orléans. Ce qui ajoutera à cette réimpression un attrait singulier, c'est un portrait de la jeune artiste par l'artiste elle-même, retrouvé entre les chères reliques de son atelier et dont va profiter son œuvre. Un reflet de cette délicieuse figure brille dans les traits de Jeanne elle-même, telle du moins que la voyait et que nous la montre Marie-Edmée. Cette vague et involontaire ressemblance et la mort touchante et prématurée de l'auteur répandent sur tout le récit une grâce et un charme mélancoliques qu'il n'eût pas gardés au même degré si Marie-Edmée eût vécu, et associent de loin sa douce mémoire aux douleurs présentes et, par le nom de Jeanne Darc, à l'indestructible espoir de la patrie. »

Darc (Jeanne), drame en cinq actes et en vers, livret de M. Jules Barbier, musique de M. Ch. Gounod (théâtre de la Gaîté, novembre 1873). M. Jules Barbier, contrairement à l'exemple donné par Schiller, a suivi de très-près l'histoire, et, pour un public français, il serait dangereux de faire autrement. C'est même là l'écueil des sujets consacrés par l'histoire populaire ou par la légende et auxquels il est à peu près impossible de rien ajouter comme de rien retrancher; le poëte n'a plus la moindre liberté, chaque péripétie de son drame est connue à l'avance; partant l'intérêt se trouve diminué, la curiosité n'existe plus. La seule licence que M. Barbier se soit permise, c'est de faire Jeanne Darc amoureuse; Schiller aussi l'avait fait aimer, mais au courant de sa courte campagne; il l'avait rendue éprise d'un jeune seigneur anglais, Lionel, et c'est cette défaillance de cœur qui, dans le drame allemand, lui enlevait sa puissance surnaturelle. Dans le drame français, elle aime un de ses compagnons d'enfance, un jeune paysan, dont le souvenir la poursuit à travers les batailles, et elle se persuade que c'est pour la punir de ce sentiment trop humain que Dieu la prive de son appui au moment décisif. Toutefois, puisqu'elle aimait Thibault avant que Dieu lui envoyât des visions, on ne voit pas bien pourquoi il la punissait ensuite de rester fidèle à un sentiment qui n'a rien de coupable. L'auteur allemand était resté plus logique : l'amour pour un Anglais, au cours même de sa mission, était une faute et presque un crime dont l'expiation n'avait rien que de naturel. Mais M. Barbier n'a pas songé, comme Schiller, à écrire une pièce philosophique; il s'est contenté de donner la forme dramatique à un épisode trop connu de notre histoire nationale, et souvent d'enchâsser dans ses vers, de la façon la plus textuelle, les mots historiques prêtés à l'héroïne. Le début du premier acte a une grande saveur romantique : on assiste au départ d'une troupe de paysans qui fuient leur village devant les hordes étrangères; aux strophes qu'ils chantent, car ce drame a de grandes parties lyriques ou élégiaques, se mêlent les inspirations de Jeanne Darc, qui écoute ses voix et en transmet les conseils à ses compatriotes. On assiste ensuite au départ de Jeanne, à sa présentation à la petite cour de Chinon, au siége d'Orléans, épisode que le poëte a eu le tort d'écourter, puisqu'il est le principal dans la courte carrière militaire de l'héroïne; enfin au sacre de Reims, au siége de Compiègne, à la prison et au bûcher. Ce sont autant de tableaux que le théâtre de la Gaîté a représentés avec un grand luxe de mise en scène. Le sacre, la prison et le bûcher étaient surtout remarquables.

La partition écrite par M. Gounod pour les principales scènes de l'œuvre comptera parmi ses meilleures pages. « Le prélude du premier acte, qu'il eût peut-être dû grandir en symphonie complète, dit M. Ed. Fournier, est d'un sentiment moitié rustique, moitié religieux tout à fait distingué. La plus pénétrante mélancolie plane sur le chœur : *Nous fuyons la patrie*, et l'idéal même des plus séraphiques visions empreint le duo des saintes voix qui d'en haut inspirent et conseillent Jeanne. Il y a là un admirable ensemble harmonique entre l'orchestre, l'orgue et ces deux voix dont le chant tombe du ciel en mélodieuse rosée. La chanson de la ribaude fait plus tard un étonnant contraste par son mouvement et son rhythme d'antique gaillardise. C'est la chanson du chantre au cabaret, après le plain-chant. Le ballet des ribaudes est d'une étrangeté rhythmique fort curieuse; c'est la science amusante appliquée à la musique. La marche du sacre a la plus majestueuse allure. Rien de plus solennel que cet immense accord des cuivres avec le carillon de la cathédrale. Le chœur des soldats dans la prison, sorte de brindisi de la conquête insolente, est d'un merveilleux entrain. Enfin, la marche funèbre est d'un admirable sentiment de douleur et de deuil. »

Darc (Jeanne), opéra en quatre actes et six tableaux, livret et musique de M. A. Mermet; représenté au théâtre national de l'Opéra le mercredi 5 avril 1876. Le premier acte se passe à Domremy. Les paysannes chantent sous l'ombrage d'un vieux chêne auquel s'attache une croyance superstitieuse, on ne sait pourquoi. Des soldats français, conduits par le capitaine Gaston de Metz, maudissent Isabeau. On voit au loin les flammes dévorer un village, les populations fuient en désordre; Jeanne annonce que le capitaine anglais Salisbury vient de périr sur les bords de la Loire, et chante une sorte de ballade où la délivrance du pays est prédite. Un capitaine vendu au parti anglais, Richard, se trouble au récit de Jeanne. Celle-ci, restée seule avec Gaston, lui révèle sa mission et lui demande de la conduire vers le sire de Baudricourt. Gaston devient épris de Jeanne. On pouvait espérer que M. Mermet éviterait cette banalité grossière. L'héroïne fait ses adieux à son pays natal pendant que des voix célestes l'encouragent à remplir sa mission. Au second acte, Agnès Sorel excite le courage du dauphin, qui lui répond par des paroles d'amour. Une fête, dont Agnès est la reine, a lieu, et elle est interrompue par la nouvelle d'une victoire remportée par Jeanne sur les Anglais. Le roi consent à recevoir l'héroïne. Elle entre, et à ce moment a lieu la scène connue dans l'histoire de la reconnaissance du roi au milieu de la foule des seigneurs. On voit ensuite Agnès Sorel, amante de Gaston de Metz, conduite par Richard près de la tente de Jeanne, où il espère la faire assister à un rendez-vous amoureux et exciter sa jalousie. En effet, Agnès surprend Gaston aux pieds de Jeanne endormie; mais celle-ci, à son réveil, chasse d'un geste le téméraire. Agnès est satisfaite et se déclare l'amie et la protectrice de Jeanne. A la fin du troisième acte, sur les bords de la Loire, on assiste à une véritable orgie de soldats et de filles, où la danse échelevée et l'ivresse offusquent les regards. Jeanne paraît, fait un miracle; un soldat qui voulait l'insulter tombe mort. Cette foule, consternée, s'agenouille. Jeanne les entraîne à la délivrance d'Orléans. On entonne le *Veni Creator*. Gaston de Retz, qui a empêché Jeanne de tomber dans une embuscade des Anglais, est tué par Richard. Jeanne pleure sa mort; mais ses voix célestes la rappellent à sa mission. Dans le dernier tableau, Charles VII est couronné dans la cathédrale de Reims. Jeanne a une vision qui lui montre le bûcher où doit se consommer son sacrifice.

On ne peut nier que les intentions de M. Mermet n'aient été excellentes et qu'il n'ait tenté de faire une œuvre nationale. Son poëme est meilleur, sous ce rapport, que les tragédies presque odieuses, par le sentiment qui les a inspirées, de *Henri VI* de Shakspeare, de *Jeanne Darc* de Schiller, de la *Giovanna Darco* de Solera. Mais il a échoué, et nous le regrettons des premiers. Tant qu'on ne se contentera pas de prendre dans l'histoire vraie et rigoureusement exacte de la sainte héroïne française les épisodes d'un drame, en se conformant strictement aux données de l'histoire, traitées avec goût, c'est-à-dire en faisant le choix nécessaire, nous n'aurons jamais un bon opéra de Jeanne Darc. Le succès de *Roland à Roncevaux*, quoiqu'un peu artificiel, pouvait faire présager un égal succès à la partition de *Jeanne Darc*. Le livret a rendu ce succès impossible. La musique manque d'inspiration, de caractère, d'expression. Nous avons remarqué, dans le premier acte, la romance de Jeanne accompagnée par les flûtes imitant les oiseaux, le chœur des voix célestes; dans le deuxième, l'air à roulades d'Agnès Sorel, la romance de Gaston : *Elle est pure, elle est chaste et belle*, sans contredit le meilleur morceau de l'ouvrage; dans le troisième, le chœur du *Veni, Creator;* dans la scène de la cathédrale, la marche exécutée par l'orchestre et l'orgue. Distribution : Jeanne Darc, Mlle Krauss; Agnès Sorel, Mlle Daram; le roi, Faure et Manoury; Richard, Gaillard; Gaston de Retz, Salomon, le rôle le mieux tenu de l'opéra; maître Jean, Caron. Dans la danse : Mlles Fonta, Colombier, Pallier, Robert, etc. Les décors étaient fort beaux; on a admiré surtout le décor des bords de la Loire et l'intérieur de la cathédrale de Reims.

Darc (Jeanne) **à Domrémy**, statue de marbre, par Henri Chapu; au musée du Luxembourg. La vierge lorraine est représentée au moment où, gardant son troupeau dans les champs de Domrémy, elle entend la voix mystérieuse qui lui crie d'aller au secours du roi de France. Elle est assise à terre, les bras allongés sur les genoux, les mains jointes, les yeux levés vers le ciel, les lèvres s'entr'ouvant légèrement comme pour faire à l'invisible messager cette touchante réponse : « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille; je ne saurais chevaucher... »

Cette statue, qui a paru au Salon de 1872 et y a obtenu la grande médaille d'honneur, est la plus touchante, la plus simple et à la fois la plus noble qui ait été faite jusqu'ici de Jeanne Darc. « Sous le ciseau de M. Chapu, a dit M. Marius Chaumelin, la jeune paysanne, illuminée par l'extase, a pris une noblesse et une grandeur saisissantes, sans rien perdre de sa modestie et de sa naïveté rustique. Il était impossible d'exprimer avec plus de simplicité, de délicatesse et d'onction l'émotion patriotique qui fait tressaillir ce corps virginal. A la différence de Rude, qui a donné à Jeanne Darc l'air hagard et quelque peu hébété d'une hallucinée, M. Chapu a su faire rayonner sur le visage de sa statue une piété douce et sereine et une sorte de fierté native. Au point de vue purement plastique, cette figure a beaucoup de force et de grâce, de réalité et de poésie. La tête est jeune, d'un type bien individuel, sans vulgarité comme sans fausse élégance. Sur la chevelure, nouée avec une rustique négligence, est posée une légère cornette. Les bras nus ont la vigueur qui sied à une fille des champs. Le corps est souple, robuste et chaste. Le costume, des plus modestes, se compose d'un corsage lacé par devant et d'une jupe d'étoffe grossière qui laisse passer un bout de pied nu. A la ceinture pend une gibecière, seul accessoire qui, par son caractère archéologique, rappelle l'époque à laquelle appartient l'héroïne. » Suivant M. Paul Mantz, quelques emprunts faits aux miniatures du xve siècle auraient permis à M. Chapu d'habiller son héroïne d'une façon plus rigoureusement exacte. « Mais, ajoute le critique, M. Chapu ne cherchait ni l'anecdote ni l'archaïsme; il voulait faire une Jeanne Darc sans date, telle qu'elle flotte à l'état de légende dans les souvenirs populaires. Il y a réussi. Son œuvre n'est pas sans quelque parenté avec un tableau consacré au même sujet par Léon Benouville; mais combien sa figure est mieux comprise et plus expressive ! La tête est simple et belle. Jeanne est émue, mais sans emphase et comme il convient à l'humble fille qui accomplira de très-grandes choses sans se soucier de la rhétorique. » M. Claretie, tout en reconnaissant que la *Jeanne Darc* de M. Chapu « témoigne de hautes visées et supportera sans désavantage la comparaison avec les meilleures sculptures modernes, » lui a reproché d'être « un peu trop aimable » et de ne pas rappeler suffisamment la rude guerrière qu'on aime à se figurer ardente et secouée comme par la folie sublime du patriotisme : « En un mot, la *Jeanne Darc* de M. Chapu semble un peu rêveuse, et l'on ne devinerait point en elle la résolution, l'appétit du combat, si le sculpteur n'avait admirablement roidi les bras robustes de la jeune fille, ces bras si bien faits pour tenir l'étendard d'une main et de l'autre le glaive. » En s'exprimant ainsi, M. Claretie a perdu de vue que M. Chapu n'avait pas entrepris de représenter la vaillante guerrière enflammée et exaltée par le saint amour de la patrie, mais l'humble pastoure écoutant avec une ferveur encore timide et un étonnement naïf les voix surnaturelles qui la poussent à quitter ses parents pour courir sus aux ennemis de la France.

Cette belle statue a été gravée sur bois par L. Chapon dans la *Gazette des beaux-arts*.

Darc (Jeanne), statue en bronze de M. Frémiet, érigée sur la place des Pyramides à Paris et inaugurée le 19 février 1874. L'héroïne est représentée sur un cheval qui piaffe, élevant de la main droite l'oriflamme de la France. Il y a dans toute sa personne une sorte de tension qui ferait croire qu'elle se dresse sur les étriers, quoiqu'elle porte cependant sur la selle très-haute, dont le statuaire a trouvé le modèle dans les dessins du temps. Cette tension du corps doit, du reste, correspondre, dans la pensée de l'artiste, à celle du regard qui semble fixer dans le lointain une sorte d'apparition surnaturelle.

La tête est nue; le visage est celui d'un éphèbe, et la seule chose qui indique la femme est la tresse de cheveux simplement nouée sur la nuque et pendant sur les épaules. Elle semble revenir du combat; sa physionomie est animée par l'ardeur de la bataille.

Une couronne d'or fixée aux cheveux entoure la tête comme une auréole et accentue le caractère idéal que l'artiste a voulu donner à sa figure.

Il a suivi ses habitudes de réalisme dans le choix et dans l'exécution des accessoires. Le harnachement du cheval, les pièces de l'armure sont traités avec la plus grande exactitude. Le cheval lui-même est fort étudié, et sa lourdeur relative est encore une preuve de la préoccupation de vérité qui anime M. Frémiet. Le pied qui est levé n'est peut-être pas complétement heureux.

Le socle, en marbre rose avec un soubassement en marbre blanc, porte cette simple inscription :

À JEANNE D'ARC.

Une grille en fonte entoure le monument.

DARCEL (Alfred), archéologue français, né à Rouen en 1818. Il s'est adonné à des études archéologiques, a collaboré à la *Gazette des beaux-arts*, aux *Annales archéologiques*, etc., et il a publié un certain nombre d'écrits qui lui ont valu d'être nommé membre du comité des travaux historiques, attaché à la conservation du musée du Louvre et enfin administrateur de la manufacture des Gobelins. Nous citerons de lui : *l'Office au* xve *siècle, d'après une miniature de la bibliothèque de Rouen* (1853, in-4°); le *Ciboire d'Alpais* (1854, in-4°); *Excursion artistique en Angleterre* (1858, in-8°); les *Arts industriels du moyen âge et de la Renaissance* (1858, in-8°); *Trésor de l'église de Conques* (1861, in-4°); *Excursion artistique en Allemagne* (1862, in-8°); les *Arts industriels du moyen âge en Allemagne* (1863, in-8°); *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines* (1864, in-8°); *Notice des faïences peintes italiennes, hispano-mauresques et françaises, et des terres cuites émaillées du musée de la Renaissance* (1864, in-12); *Recueil de faïences italiennes* (1869, in-fol.), avec 100 planches, ouvrage publié avec un grand luxe; *Collection Basilewski*, catalogue raisonné, précédé d'un essai sur les arts industriels du Ier au XVIe siècle (1874, 2 vol. in-4°), en collaboration avec M. A. Basilewski.

* **DARDANUS**, ancien roi de Troie. — Dardanus, fils de Jupiter et d'Electre, fille d'Atlas, et frère de Jasius, d'Aétius et d'Harmonie, était natif d'Arcadie suivant les uns, d'Italie, de Crète ou des environs de Troie suivant d'autres. Le mythe de Dardanus a une certaine importance dans la Fable, car les Troyens et bon nombre de Romains rapportaient leur origine à ce personnage, auquel se rattachaient plusieurs légendes; nous allons résumer les principales.

D'après une de ces légendes, il était Arcadien et époux de Chrysé, fille de Pallas, et eut d'elle deux fils, Dimas et Idéus, qui ayant régné quelque temps dans le royaume d'Atlas, en Arcadie, furent forcés de se séparer, par suite d'une famine causée par une inondation. Dimas resta en Arcadie, et Idéus et son père se rendirent en Samothrace, où Jasius, frère de Dardanus, fut foudroyé pour avoir voulu embrasser Cérès. Dardanus, à qui son épouse Chrysé avait apporté en dot le palladium et les vases sacrés des grands dieux, institua leur culte en Samothrace. De là, les émigrants, sous la conduite de Dardanus qui emportait avec lui les images de ces divinités, se rendirent en Phrygie et y fondèrent Troie, sur l'emplacement que leur céda le roi Teucer, après avoir consulté l'oracle, dont la réponse fut que la nouvelle ville serait invincible tant que la dot sacrée de la femme de Dardanus y serait gardée par Minerve. Telle est l'origine, d'après Diodore, du culte de la Mère des dieux, que Dardanus, Cybèle et Corybas, fils de Jasius, apportèrent ensemble de Samothrace en Asie, après avoir décerné les honneurs de l'apothéose à Jasius. Dardanus épousa en secondes noces Batia, fille de Teucer, ou Arisbé, de Crète, suivant quelques auteurs, et en eut deux fils, Ilus et Erichthonius, et aussi une fille, Idéa, suivant Apollodore.

Une autre légende fait descendre Dardanus d'un roi de Tuscie (ancien nom de l'Etrurie), ou bien de Jupiter et de l'épouse de ce prince. D'après la tradition, ayant perdu son casque (gr. κόρυξ) dans une bataille où il fut vaincu, il ramena les siens au combat, remporta la victoire et donna le nom de Corythus à l'endroit où il avait perdu son casque. Dardanus et son frère Jasius partagèrent ensuite leurs pénates et quittèrent l'Etrurie; Jasius alla en Samothrace et Dardanus en Phrygie. Ce dernier, suivant Virgile, fut élevé au rang des dieux.

DARDEMENT s. m. (dar-de-man — rad. *darder*). Action de darder.

* **DAREMBERG** (Charles-Victor), médecin et érudit français. — Il est mort à Mesnil-le-Roi (Seine-et-Oise) en octobre 1872, d'une maladie de cœur. Les derniers ouvrages publiés par ce remarquable érudit sont : la *Médecine, histoire et doctrine* (1865, in-8°); la *Médecine dans Homère* ou *Etudes d'archéologie* (1865, in-8°); *Recherches sur l'état de la médecine durant la période primitive de l'histoire des Indous* (1867, in-8°); *Etat de la médecine entre Homère et Hippocrate* (1869, in-8°); *Histoire des sciences médicales* (1870, in-8°); *Cours sur l'histoire de la médecine et de la chirurgie* (1872, in-8°). Dans les dernières années de sa vie, M. Daremberg s'était occupé de composer un dictionnaire des antiquités. Lorsqu'il eut arrêté son plan, il fit appel aux hommes les plus compétents pour recueillir de nombreux matériaux et s'adjoignit pour collaborateur M. Saglio. Ce fut au moment où sa conception prenait un corps qu'il fut enlevé à la science et à ses amis. M. Edmond Saglio a continué l'ouvrage, dont les premiers fascicules ont paru en 1873, in-4°, sous le titre de : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments.*

* **DARESTE DE LA CHAVANNE** (Antoine-Elisabeth-Cléophas), historien et économiste. — Il était doyen de la Faculté des lettres de Lyon, lorsqu'il a été nommé, en 1871, recteur de l'académie de Nancy, d'où il est passé au même titre, en 1873, à l'académie de Lyon. M. Dareste a publié une *Histoire de France depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1865-1873, 8 vol. in-8°), ouvrage estimable, qui atteste une solide érudition et auquel l'Académie française a décerné à deux reprises le prix Gobert.

* **DARESTE DE LA CHAVANNE** (Rodolphe-Madeleine-Cléophas), jurisconsulte. — Ancien président de l'ordre des avocats à la cour de cassation et au conseil d'Etat, il a été nommé conseiller à la cour de cassation. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à ce savant juriste : *Essai sur François Hatman* (1850, in-8°); la *Justice administrative en France* ou *Traité du contentieux de l'administration* (1862, in-8°); *Du prêt à la grosse chez les Athéniens* (1867, in-8°); le *Traité des lois de Théophraste* (1870, in-8°), et une traduction des *Plaidoyers civils de Démosthène* (1875, 2 vol. in-12).

DARGENT (Yan, en français Jean), célèbre dessinateur et peintre français, né à Saint-Servais, près de Landerneau (Finistère), en 1829. Il fut d'abord employé en province dans une compagnie de chemins de fer. Etant venu à Paris vers 1860, il entra dans l'atelier de Jobbé-Duval, où il se fit tout d'abord remarquer par une très-grande originalité de conception. Il avait alors une prédilection tout à fait marquée pour le genre fantastique. C'est ainsi qu'il donna au Salon de 1861 : les *Lavandières*, œuvre bizarre, inspirée par une légende bretonne, qu'Emile Souvestre a publiée dans son volume, le *Foyer breton*. Les arbres qui parlent dans la légende, M. Yan Dargent les rendit bien plus parlants encore, et, dans ces troncs noueux, l'œil trouve je ne sais quels êtres que l'on rencontre le soir, dans les prairies, quand on a peur. Les lavandières, blanches comme les péris, mènent un branle diabolique et enlèvent dans leurs bras le pauvre ivrogne de la ballade. Il exposa ensuite la *Pierre du Souvenir*, le *Barde mort*, tableau d'une réelle beauté fantastique, au fond duquel passait la Fortune, suivie d'un cortége allégorique de peintres, de poëtes, etc. On le voit, l'esprit d'Yan Dargent, tout imprégné des légendes du pays breton, s'était jeté à corps perdu dans l'étrange. Sous son pinceau, les arbres, les rochers, les vents eux-mêmes prenaient une forme humaine. S'était-il aperçu qu'il avait fait fausse route ? Nous l'ignorons, mais nous remarquons que plus tard ses conceptions sont plus harmonieuses et plus calmes. Tourmentées d'abord comme un orage d'été, elles deviennent paisibles comme les tièdes soirées d'automne.

Mais c'est surtout comme dessinateur que Yan Dargent a conquis sa place au soleil. Outre des milliers de dessins qu'il a publiés dans le *Magasin pittoresque*, dont il est le collaborateur infatigable, l'artiste breton a illustré une foule de livres qui sont dans toutes les mains : la *Vie des fleurs*, d'Eugène Noël; les *Contes bleus*, de Laboulaye; le *Pierrot*, d'Alfred Assolant; le *Robinson suisse;* les *Vrais Robinsons*, de V. Chauvin; l'*Espace céleste*, de Liais; l'*Histoire d'une bûche*, de Fabre; l'*Arithmétique du grand-papa*, l'*Esprit des oiseaux*, les *Chasses de l'Amérique du Nord*, l'*Air*, le *Désert*, de Magnin; la *Révolution*, de Thiers, et ces savantes récréations de Henri Berthoud : le *Monde des insectes*, les *Hôtes du logis*, l'*Homme depuis cinq mille ans*.

Yan Dargent, quoi qu'il fasse, montre toujours qu'il est Breton. On voit que sa pensée n'a jamais quitté la terre de Bretagne et qu'il est atteint d'une perpétuelle nostalgie. Regardez ses paysans, ils arrivent tous en droite ligne des montagnes de Cornouailles, de l'évêché de Vannes ou du bourg de Locminé. L'artiste, du reste, est souvent revenu au pays natal. Et c'est son patriotisme breton, bien plus que l'attrait de médiocres émoluments, qui l'a engagé à exécuter, dans diverses églises bretonnes, des ouvrages remarquables. A la cathédrale de Quimper, il a peint un grand nombre de fresques et de décorations dans les chapelles de Saint-Pierre, de Saint-Corentin, de Saint-Roch, de Sainte-Anne, de Saint-Joseph, de Saint-Frédéric. Tout récemment, il a exécuté des fresques dans l'église de Ploudalmezeau.

M. Yan Dargent a épousé, en 1866, Mlle Mathieu, fille du peintre Mathieu, directeur d'une publication artistique, la *France illustrée*. Mme Dargent est une musicienne d'un certain talent, qui a composé un grand nombre de romances dont les illustrations ont été dessinées par M. Dargent.

DARGÉRIE s. f. (dar-jé-rî). Bot. Syn. d'ESTÉRHAZYE.

* **DARGOMIJSKY** (Alexandre-Serguéjevitch), musicien russe. — Il est mort à Saint-Pétersbourg le 17 janvier 1868 de la rupture d'un anévrisme. Son opéra, la *Roussalka*, dont le livret était de Pouchkine, fut représenté à Saint-Pétersbourg en 1856. Mal exécuté, il n'obtint qu'un succès d'estime; mais, en 1866, il fut repris dans la même ville et il obtint un grand succès. Au moment où il mourut, le compositeur terminait un autre opéra intitulé le *Convive de pierre*. Il est également l'auteur d'un opéra-ballet, le *Triomphe de Bacchus*, qui ne fut point représenté à cause du peu d'intérêt du sujet et des frais de mise en scène qu'il exigeait. Harmoniste fin et profond, excellent mélodiste, Dargomijsky réussissait surtout dans la romance. Le *Paladin*, le *Caporal*, etc., sont de véritables petits chefs-d'œuvre.

DARI s. m. (da-ri). Bot. Espèce de sorgho ou grand millet.

* **DARISTE** (Jean-Baptiste-Auguste), sénateur français. — Il rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870 et mourut en 1875. — Son fils, Paul-Eugène-Augustin Dariste ou d'Ariste, né à Pau en 1845, s'est fait recevoir avocat et, après la chute de l'Empire, il prit une part active aux menées bonapartistes ayant pour objet de rétablir ce détestable régime. Au mois de février 1876, il s'est porté candidat à la Chambre des députés dans la 2e circonscription de Pau. Dans sa profession de foi, il se déclara nettement partisan de l'appel au peuple et du cléricalisme. Elu député le 20 février 1876 contre M. de Rivarès, candidat constitutionnel, il est allé siéger à la Chambre avec le groupe bonapartiste. M. Dariste a constamment voté avec la minorité antirépublicaine et cléricale. Après le 18 mai 1877, il a applaudi à la politique de réaction à outrance adoptée par le maréchal de Mac-Mahon, dans le but de substituer à la majorité républicaine une majorité de bonapartistes et de monarchistes. Le 19 juin 1877, il a voté contre l'ordre du jour de défiance adopté par les 363 contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre des députés, il s'est représenté comme candidat officiel et bonapartiste à Pau, et il a été réélu, le 14 octobre 1877, grâce à l'appui de l'administration, avec 10,540 voix.

DARJOU (Alfred), peintre et dessinateur, né à Paris en 1832, mort dans cette ville en novembre 1874. Il eut pour maître Léon Cogniet et son père, Victor Darjou, portraitiste d'un certain mérite. A vingt et un ans, Alfred Darjou débuta au Salon par un *Intérieur d'atelier* (1853). Depuis cette époque, il exposa à presque tous les Salons des tableaux représentant, pour la plupart, des scènes de genre et d'une exécution agréable. Nous citerons de lui : *Episode de la bataille de l'Alma* (1855); *Souvenir du Bourg-de-Batz* (1857); *Course bretonne* (1859); *Lutte bretonne* (1861); *Halte de paludiers* (1863); *Fagotiers bretons* (1864); *Ronde bretonne*, la *Veille des noces* (1865); *Portrait* (1866); l'*Empereur accordant la grâce des Flittas* (1868); le *Rendez-vous*, la *Prière* (1869); *Peseur public au Caire*, *Arabes descendant la grande pyramide* (1870); *Une visite au harem* (1874). Les tableaux de Darjou avaient moins fait pour sa réputation que les nombreux dessins qu'il exécuta pour l'*Illustration* et le *Monde illustré*. C'était un dessinateur habile, ingénieux, d'une imagination heureuse. Il excellait à dessiner des costumes de théâtre, et ses albums comiques ont eu de la vogue.

DARMA, fils d'un roi des Indes et le 28e successeur du Bouddha. Les Chinois racontent qu'il se nourrissait d'herbes et de racines, qu'il avait fait vœu de ne jamais dormir et que, n'ayant pu résister au besoin du sommeil, il se coupa les paupières, qui furent changées en arbre à thé.

* **DARNÉTAL**, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 4 kilom. E. de Rouen, traversée par les rivières de Robec et de l'Aubette; 5,636 hab. Nombreuses fabriques de draps et d'étoffes de laine, filatures et teintureries. Eglise de Long-Paon, classée parmi les monuments historiques.

* **DARNEY**, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S. de Mirecourt, près de la Saône, au milieu d'un pays couvert de forêts; pop. aggl., 1,740 hab. — pop. tot., 1,792 hab. Féculeries, fabrication de couverts en fer battu. Ce bourg a une origine très-ancienne : suivant quelques auteurs, il remonterait à l'époque celtique. Les Romains y eurent un établissement. Au moyen âge, il faisait partie du duché de Lorraine.

DARON (Pierre), homme politique français, né à Chalon-s.-S. (Saône-et-Loire) en 1803. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié et devint avocat dans sa ville natale. Membre du conseil municipal de Chalon-sur-Saône en 1848, il y proclama la République et devint maire de cette ville. Sous l'Empire, il fit partie de l'opposition, combattit les candidatures officielles et posa sa candidature au Corps législatif en 1863 et 1869, mais il échoua. Membre du conseil général de Saône-et-Loire depuis de longues années, M. Daron fut élu député de ce département le 8 février 1871, par 59,197 voix. Il ne prit point part aux discussions de la Chambre, mais il vota constamment avec la gauche républicaine. Il se prononça pour la paix, contre les prières publiques, contre l'abrogation des lois d'exil, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant, pour la dissolution, la levée de l'état de siége, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Adversaire constant du gouvernement de combat, M. Daron vota contre la circulaire Pascal, pour la liberté des enterrements, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur et le septennat (19 novembre 1873). Il contribua à la chute du cabinet de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, vota pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, il se porta candidat à la Chambre des députés. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il était un homme d'ordre avant tout et que, pendant sa vie, il avait assisté à l'expérimentation des divers régimes monarchiques et qu'il avait dû reconnaître que la dissolution de ce principe était complète. Il concluait par ces mots : « Je suis un républicain qui veut la chose avec le mot. » Elu député de la 2e circonscription de Chalon le 20 février 1876, par 10,929 voix, contre le docteur Loydreau, monarchiste, il est allé siéger à gauche et a voté constamment avec la majorité républicaine. Le 18 mai 1877, il s'est associé à la protestation des gauches contre le manifeste du maréchal de Mac-Mahon, qui venait de déclarer la guerre aux républicains, et, le 19 juin suivant, il a fait partie des 363 députés qui ont voté l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, il s'est porté de nouveau candidat républicain à Chalon-sur-Saône et il a été réélu député, le 14 octobre 1877, avec une énorme majorité, par 10,462 voix, contre le docteur Loydreau, candidat bonapartiste officiel.

DARRAS (l'abbé Joseph-Epiphane), écrivain religieux français, né à Troyes en 1825. Il entra dans les ordres, puis s'occupa de travaux historiques. L'abbé Darras est devenu membre de l'Institut historique de France, chanoine honoraire de Quimper, vicaire général honoraire d'Ajaccio, de Nancy et de Nevers. On lui doit les ouvrages suivants : la *Légende de Notre-Dame* (1848, in-18); *Histoire générale de l'Eglise depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours* (1854, 4 vol. in-8°), dont la 8e édition a paru en 1869; *Saint Denis l'Aréopagite* (1863, in-8°); *Histoire de N.-S. Jesus-Christ, exposition des saints Evangiles* (1864, 2 vol. in-8°); *Mgr Jager* (1868, in-8°); *Histoire générale de l'Eglise depuis la création jusqu'à nos jours* (1861-1876, 20 vol. in-8°), ouvrage considérable qui doit comprendre une trentaine de volumes. Cette histoire est écrite dans un esprit de parti essentiellement ultramontain et dépourvue de valeur au point de vue critique.

DARSY (François-Irénée), archeologue français, né à Gamaches (Somme) en 1811. Il étudia le droit à Paris, où il fut reçu licencié, puis il acheta une étude de notaire, dont il se défit au bout de dix-huit années d'exercice. M. Darsy fut ensuite suppléant de juge de paix, puis directeur des prisons de la Somme et de l'Aisne. Pendant ses loisirs, il s'est occupé d'études historiques et il est devenu membre de la Société des antiquaires de Picardie, dans les *Mémoires* de laquelle il a publié un assez grand nombre d'études, de notices, etc. Nous citerons de lui : *Notes sur la tombelle de Gamaches* (1845-1846); *Notice sur la tombelle de Cauroy-lez-Tours* (1852); *Gamaches et ses seigneurs* (1856, in-8°); *Description archéologique et historique du canton de Gamaches* (1858, in-8°); *Picquigny et ses seigneurs* (1860, in-8°); *Notice historique sur l'abbaye de Sery* (1861, in-8°); *Notes historiques sur la ville et l'abbaye de Corbie* (1870, in-4°); *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens* ou *Etat général des biens du clergé de ce diocèse* (1869, 2 vol. in-4°); les *Grandes orgues de la cathédrale d'Amiens* (1874, in-8°), etc.

DARTEUX, EUSE adj. (dar-teu, eu-ze — rad. *dartos*). Anat. Qui a de l'analogie ou du rapport avec le dartos. ‖ On dit aussi DARTOÏDE et DARTOÏQUE.

DARTOIS s. m. pl. (dar-toi). Sorte de gâteaux qu'on appelle aussi gâteaux à la Manon. On leur donne ordinairement la forme d'un petit carré long de deux doigts de largeur sur cinq ou six de longueur.

DARTOIS (Jules-François-Armand d'Artois de Bournonville, dit), poëte et auteur dramatique, petit-fils du vaudevilliste de ce nom, né à Paris le 31 janvier 1845. Il se destinait à l'Ecole polytechnique quand des revers de fortune l'obligèrent d'interrompre ses études scientifiques pour entrer chez un banquier et, peu après, au ministère de l'instruction publique, auquel il est encore attaché. Il collabora d'abord à plusieurs journaux et publia un assez grand nombre de poésies, très-appréciées, dans diverses revues littéraires et dans des recueils tels que le *Parnasse contemporain*, édité par Alphonse Lemerre. Il a donné au théâtre, en 1867, à Beaumarchais, le *Capitaine Ripaille*, drame en cinq actes et huit tableaux, avec A. Bizouard; en 1873, à l'Odéon, le *Petit marquis*, drame en quatre actes, avec Coppée; en 1877, au même théâtre, la *Fausse belle-mère*, comédie en trois actes, avec Aurélien Scholl; au Vaudeville, *Chanson de printemps*, comédie en un acte, en vers (seul), outre deux pièces non signées, jouées à la Tour-d'Auvergne : *Octogène*, folie-cauchemar en quatre actes et sept tableaux, musique de L'Eveillé, avec Lambert Thiboust jeune (1872); *C'est ma fille*, comédie en un acte (1876). Il a obtenu au concours Michaelis, en 1874, le premier prix pour un drame historique intitulé *Un grand citoyen*, et a fait recevoir aux Variétés une comédie sous ce titre : *Ces messieurs*, avec Stapleaux. Il a publié, en société avec M. Coppée, la *Guerre de Cent ans* (*Du Guesclin*), drame en vers, en huit parties (1877, 1 vol. in-18).

* **DARU** (comte Napoléon), homme politique français, fils du comte Pierre-Antoine Daru. — Candidat indépendant au Corps législatif dans une circonscription de la Manche en 1869, il fut élu député au second tour de scrutin par 16,086 voix contre 15,809 données à M. de Tocqueville, candidat officiel. M. Daru alla siéger dans le groupe dit du tiers parti, signa l'interpellation des 116 et fut élu, au mois de décembre, un des vice-présidents de la Chambre. Lorsque, le 2 janvier 1870, M. Emile Ollivier constitua un nouveau ministère, le comte Daru fut appelé à en faire partie, et il remplaça, comme ministre des affaires étrangères, M. de La Tour d'Auvergne. M. Daru passait alors pour un orléaniste qui consentait à se rallier à l'Empire, devenu, disait-on, libéral et constitutionnel. Bien qu'il fût loin d'être orateur, il fut chargé, comme étant l'homme du ministère qui avait le plus de poids, d'exposer la politique que voulait suivre le cabinet, au sujet d'une interpellation faite par M. Jules Favre (22 février 1870). Comme ministre des affaires étrangères, il eut particulièrement à s'occuper du concile convoqué pour proclamer un dogme nouveau, dont les conséquences devaient avoir la plus haute gravité en changeant les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Dans une circulaire qu'il adressa à l'ambassadeur de France à Rome, en arrivant au ministère, M. Daru déclara que le gouvernement n'était pas inquiet sur les dangers que pourrait faire courir à notre droit civil telle ou telle décision du concile, que nos maximes nationales en matière religieuse, l'indépendance du pouvoir civil et la liberté de conscience ne pouvaient être menacées. Ce qu'il avait à cœur, c'était de maintenir entre l'Eglise et l'Etat les bons rapports, la confiance mutuelle nécessaire à la satisfaction des consciences comme au repos de la société et de conserver intact le concordat, qui avait maintenu ces bonnes relations. Interpellé au Sénat sur ce sujet par M. Rouland, le comte Daru reproduisit ces déclarations. « Les principes de droit public sous lesquels vit la société française, ajouta-t-il, sont en pratique depuis plus de soixante ans, et ce sont ces principes qui nous défendent de toute alarme et qui me font dire que les craintes de l'honorable M. Rouland sont vieilles de cent ans. » (11 janvier 1870.) Toutefois, beaucoup moins rassuré qu'il ne voulait l'avouer sur les menées ultramontaines, il fit faire par l'ambassadeur de Banneville des représentations au cardinal Antonelli, persuadé, disait-il, qu'on ne pouvait pas s'aveugler assez à Rome pour supposer que le maintien de nos troupes serait possible le lendemain du jour où le dogme de l'infaillibilité serait prononcé. Le secrétaire d'Etat du pape ayant accueilli par une fin de non-recevoir ces représentations, M. Daru renonça à envoyer un ambassadeur extraordinaire pour représenter la France au concile et se tint sur la plus complète réserve. Lorsque, sur les conseils de M. Rouher, Napoléon III décida de faire un plébiscite, le ministre des affaires étrangères, qui blâmait ce mode d'appel au peuple, donna sa démission (13 avril). Il continua néanmoins à appuyer la politique du cabinet Ollivier, vota pour la guerre et fit partie du comité de défense (2 août). Après la chute de l'Empire, il quitta Paris et se rendit dans la Manche, où, au mois de janvier 1871, il protesta contre la dissolution des conseils généraux. Le 8 février suivant, il fut élu, le premier, député de la Manche à l'Assemblée nationale par 75,827 voix. M. Daru alla siéger au centre droit parmi les réactionnaires, unis d'abord par un lien commun, la haine de la République et des institutions libres. Nommé membre, puis président de la commission d'enquête sur la révolution et le gouvernement du 4 septembre 1870, et membre de la commission d'enquête sur les événements du 18 mars 1871, le comte Daru fut chargé de recevoir les dépositions. Il montra une singulière partialité en faveur du gouvernement déchu, et les procès-verbaux des séances de ces commissions donnèrent lieu à de nombreuses et énergiques protestations. Après avoir voté pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de la Chambre à Paris, pour le pouvoir constituant, la pétition des évêques, la proposition Ravinel, et s'être abstenu sur la proposition Rivet, etc., il se joignit aux chefs de la campagne entreprise pour renverser M. Thiers. Chaud partisan du gouvernement de combat, il applaudit à toutes les mesures de réaction proposées par le cabinet de Broglie après le 24 mai 1873, vota contre la liberté des enterrements, pour l'église du Sacré-Cœur et fit partie du comité des Neuf, chargé de préparer la restauration de la monarchie. Après l'échec de cette folle tentative, qui avait soulevé une protestation énergique de l'opinion publique, le comte Daru vota pour le septennat, la loi des maires, fit partie de la commission des